

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2012**

<p><b>En exercice</b>            27 <b>Présents</b>                17 <b>Absents</b>                  6 <b>Procurations</b>        4 <b>Votants</b>                  21</p> <p><b>Date de convocation :</b> <b>21 juin 2012</b></p>	<p><i>L'an deux mil douze, le vingt sept juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIÈRE, Maire.</i></p> <p><b><u>Membres présents</u></b> : M. LARIVIÈRE Patrick, M. LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, M. ALIX Roger, M. LOILIER Pierre, Mme FILLATRE Annick, M. BASQUIN Marc, M. GANCHE Jean-Luc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, M. FAGUAIS Lucien, M. TOUQUETTE Pierre, M. TRÉCAN Louis, Mme DANARD Valérie, M. LECHAT Marc, M. GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mme THÉAULT Béatrice.</p> <p><b><u>Absents</u></b> : Mme GUÉRIN Annick, M. COUREUIL Daniel, Mme SOUEFF Chantal, M. DURANT Claude, Mme BAZIN Denise, M. CACHERA Daniel, M. PERRIN Nicolas, M. DAVOINE Louis, Mme MAUROUARD Marie-Christine, M. SIMON Claude.</p> <p><b><u>Procurations</u></b> : M. COUREUIL Daniel à M. TOUQUETTE Pierre, M. DURANT Claude à Mme VINOUSE Maryvonne, Mme BAZIN Denise à M. LEMÉTAYER Claude, Mme MAUROUARD Marie-Christine à Mme COLLIN Valérie.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Mme THÉAULT Béatrice.</p> <p><b>Le procès-verbal de la dernière séance ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.</b></p> <p><b>Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.</b></p>
---	---

**2012/60 : Redéfinition et périmètres intercommunaux :**

Le schéma départemental de coopération intercommunale de la Manche, arrêté par le Préfet de la Manche le 21 décembre 2011, prévoit le regroupement des Communauté de Communes d'Avranches, de Ducey, et d'une partie des Communautés de communes de Sartilly (toutes les communes sauf Carolles et St Pierre Langers) et du Pays Hayland (La Rochelle Normande, Le Luot, Sainte-Pience et Subigny), ainsi que l'intégration à ce périmètre de la commune d'Isigny-le-Buat. Il évoque par ailleurs une orientation vers un grand avranchin constitué des actuelles Communauté de Communes de Pontorson-Le-Mont-Saint-Michel et de Saint-James, voire de la CC de Saint-Hilaire du Harcouët.

Dans ce contexte, une partie des communes et EPCI concernés ont souhaité étudier la possibilité d'un regroupement sur un périmètre différent, incluant la CC de Pontorson-Le-Mont-Saint-Michel aux communes prévues dans le SDCI. A la suite des travaux conduits sur ce périmètre, les communes concernées se prononcent antérieurement à la réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale sur leur souhait de voir celle-ci prendre en compte ce périmètre d'étude en lieu et place du schéma initialement arrêté.

Monsieur Trécan mentionne que quatre représentants sont prévus pour Pontorson, Monsieur le Maire précise que le cadre législatif en prévoyait cinq et souligne l'effort d'Avranches qui n'aura que 10 représentants. Monsieur Gazengel s'interroge sur les conséquences en matière d'imposition. M. le Maire répond que le lissage des taux est assez facile dans le cas de Pontorson, et ajoute que la

projection est toutefois théorique, l'imposition dépendra des projets retenus par la Communauté de communes. Mme Théault remarque qu'il sera difficile de s'entendre dans une assemblée de quatre vingt élus.

*Ceci exposé,*

*Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, notamment son article 35,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale de la Manche,*

*Considérant les travaux menés depuis le début de l'année 2012 entre les EPCI d'Avranches, de Ducey, de Pontorson-le-Mont-Saint-Michel, de Sartilly, du Pays Hayland et la commune d'Isigny-le-Buat,*

*Considérant le projet de la future communauté de communes en termes de compétences, fiscalité et gouvernance,*

#### **le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (18 pour, 2 contre, 1 abstention)**

- DÉCIDE d'émettre un avis favorable, sur le principe, au regroupement des communautés de communes d'Avranches, de Ducey, de Pontorson-Le-Mont-Saint-Michel, des communes issues des communautés de communes de Sartilly et du Pays Hayland qui le souhaitent, et de la commune d'Isigny-le-Buat.
- DÉCIDE de solliciter la Commission départementale de coopération intercommunale afin qu'elle modifie en ce sens le schéma arrêté par le Préfet.

#### **2012/61 : Transformation des postes**

Vu le décret 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Au vu des missions et des heures de cours effectuées et afin de se conformer à la réforme des catégories B de la filière culturelle,

#### **le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DÉCIDE de transformer les postes des assistants d'enseignement de l'école de musique en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe.

A savoir

Un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique 6/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline cuivres, solfège, coordination en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe 6/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline cuivres, solfège, coordination

Un poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique 7/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline piano en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe 6/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline piano

Un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique 7.5/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline guitare en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe 6/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline guitare

Un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique 2/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline solfège saxophone en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe 4/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline solfège saxophone.

Un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique 7/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline solfège, clarinette en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe 7/20<sup>ème</sup> spécialité musique discipline solfège clarinette.

**2012/62 : Remboursement d'acompte auberge de jeunesse**

Considérant que la Direction de la cohésion sociale n'a pas agréé le séjour à l'auberge de jeunesse de l'association Pouzauges Vendée Handball.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DÉCIDE de rembourser la somme de 211.80 € à l'association Pouzauges Vendée Handball.

**2012/63 : Adhésion du syndicat mixte baie et bocage au syndicat mixte du SAGE Couesnon**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DONNE un avis favorable à l'adhésion du syndicat mixte Baie et Bocage au syndicat mixte du SAGE Couesnon.

**2012/64 : Renforcement du réseau d'eau potable Villechével, marché de travaux avenant**

Considérant que la canalisation existante ne peut être enlevée et que la hauteur disponible ne permet pas de passer la canalisation prévue de diamètre 150, il est nécessaire de mettre en place deux canalisations de diamètre 100 en parallèle ainsi qu'un nouveau regard de comptage, ces travaux occasionnent un avenant en plus value de 7 170, 27 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

**2012/65 : Conclusion d'un bail commercial pour une partie de la parcelle AN 23**

Vu la demande de M. Julien,

Vu l'estimation du service des Domaines,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à conclure un bail commercial avec la société créée par M. Julien pour une activité de dépôt et sciage de bois. . Ce bail concerne une partie de la parcelle AN 23 (environ ¼ de la parcelle). Conformément à l'avis des Domaines le loyer annuel sera de 1900 €

Madame Chaumont fait part du manque d'information des parents des enfants pratiquant le badminton lors des absences de l'animateur mis à disposition par la Commune. M Alix indique qu'il fera le point avec l'association. M. Alix a précisé que l'animateur avait prévenu l'association et la Mairie de son absence. L'information aurait du être transmise aux parents d'élève par le biais de l'association et non par la mairie. La mairie met à disposition l'animateur mais tout ce qui est d'ordre administratif ne rentre pas dans l'attribution de l'animateur. Ce travail doit être réalisé par les responsables de l'association.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE  
Maire de Pontorson,

Béatrice THÉAULT  
Secrétaire de séance,

LEMÉTAYER Claude	
------------------	--

VINOUSE Maryvonne	
ALIX Roger	
LOILIER Pierre	
FILLATRE Annick	
BASQUIN Marc	
GANCHE Jean-Luc	
CHAUMONT Marie-Aude	
FAGUAIS Lucien	
TOUQUETTE Pierre	
TRÉCAN Louis	
DANARD Valérie	
LECHAT Marc	
GAZENGEL Michel	
COLLIN Valérie	